



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Fonctionnement

Question écrite n° 50832

Texte de la question

M Patrick Balkany appelle la plus grande attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale, sur l'insecurite croissante autour des etablissements d'enseignement. Le catalogue de mesures plus ou moins symboliques adoptees pour faire face a ce fleau releve davantage de la profession de foi que de la plus elementaire recherche d'efficacite. Comment peut-on accroitre la surveillance autour des lycees, colleges et ecoles divers alors que dans le meme temps un manque flagrant de personnel handicape les services de police et d'encadrement de l'education nationale ? Voici plusieurs mois des jeunes ont defile par milliers dans toute la France pour reclamer plus de surveillants et plus de securite. Seuls des gadgets leur ont ete fournis pour apaiser leur colere, sans resoudre les tres graves problemes poses. Il lui demande donc quelles sont les statistiques reelles concernant les agressions perpetrees autour des lieux d'enseignement, et quelles mesures autres qu'anecdotiques seront prises pour mettre un frein a un vandalisme et une criminalite en augmentation constante, d'autant plus inadmissibles qu'ils frappent essentiellement des victimes incapables de se defendre.

Texte de la réponse

Reponse. - Conscient de la recrudescence des actes de violence ou plus souvent d'atteinte a la securite des personnes et des biens dans les etablissements scolaires, le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale et de la culture, a annonce en conseil des ministres le 27 mai 1992, un ensemble de mesures prenant appui sur une experience partenariale menee depuis 1991 entre les services du ministere de l'interieur (police) et du ministere de l'education nationale dans un certain nombre de departements pilotes. Ces mesures ont fait l'objet d'une circulaire commune signee entre le ministre de l'interieur et le ministre d'Etat, ministre de l'education nationale et de la culture qui en precise les modalites d'action. Celles-ci visent a assurer la securite par la solidarite et la responsabilite des agents de l'Etat, en mobilisant l'ensemble des services de l'Etat autour des etablissements scolaires : 1o) des le mois de juin, un dispositif a ete mis en place dans les quartiers sensibles. Avec l'aide des services de police, de gendarmerie et de justice, des groupes d'actions locales pour la securite sont constitues avec pour mission de dresser un diagnostic sur la situation de l'etablissement et de mettre au point des plans d'action repondant aux problemes sociaux. Des groupes departementaux assureront le suivi et la surveillance des etablissements ; 2o) a la rentree 1992, l'effort d'encadrement par les adultes dans les etablissements sera considerablement renforce par la creation de 750 emplois supplementaires de personnels ATOS dont 300 pour le second degre, augmentation du nombre des contrats d'emplois-solidarite, et l'affectation de jeunes gens motives par des questions d'education, au sein des etablissements, dans le cadre de leur service militaire. Ceci devrait permettre de securiser les eleves et de tisser des liens plus etroits entre enseignants, familles et jeunes ; 3o) de nouvelles conditions d'exercice et des mesures attractives seront proposees aux enseignants des quatre-vingts etablissements particulierement difficiles des academies de Creteil, Versailles, Lyon, Lille et Aix-Marseille ; 4o) cet ete, l'operation « ecole ouverte » organisee par le ministere de l'education nationale et de la culture, avec le ministere des affaires sociales et de l'integration, secretariat d'Etat a la ville, la Caisse des depots et consignations a permis aux jeunes de ces quartiers ne partant pas de pratiquer des activites culturelles, sportives et educatives ; elle aura ainsi ete etendue a quatre

regions : Ile-de-France, Nord - Pas-de-Calais, Rhone - Alpes, Provence - Alpes - Cote d'Azur et sera prolongee aux petites vacances scolaires.

Données clés

Auteur : [M. Balkany Patrick](#)

Circonscription : - Rassemblement pour la République

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 50832

Rubrique : Enseignement

Ministère interrogé : éducation nationale

Ministère attributaire : éducation nationale et culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 décembre 1991, page 4879